

## Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES

15/07/2014

### • Maîtrise d'œuvre : projet agrandissement Ecole

Après consultation auprès de trois architectes, la proposition d'honoraires de Monsieur Jacques FREALDO de Brassac Les Mînes a été retenue pour un taux s'élevant à 8% du montant final hors taxe des marchés de travaux.

### • Travaux de curage des fossés

Après consultation auprès de trois entrepreneurs, il a été décidé d'attribuer les travaux à l'entreprise BERTHUY Gérard de Massiac :

Tarifs :

- Curage de fossés avec terre laissée sur place : 1.00 € HT ml
- Curage de fossés avec terre évacuée dans un rayon de 1 km : 2.00 HT ml

### • Réfection de la VC1 et d'une section de rue à Lachaud, des rues U3 et U18 de Lorlanges et de la VC6 et des rues à Angelane

Après consultation auprès de trois entreprises, il a été décidé d'attribuer les travaux à l'entreprise COLAS pour un montant de 66 535.10 euros HT.

### • Participation transport scolaire Commune de Léotoing Année Scolaire 2013-2014

Le montant restant à la charge de la Commune de Lorlanges, après déduction de la subvention du Conseil Général et de la participation des parents, s'élève à 2 620.69 €. Le Conseil Municipal décide de demander à la Commune de Léotoing une participation de 1 300 € pour l'année scolaire 2013-2014.

### • Tarifs transport scolaire à compter de l'année scolaire 2014-2015

Le Conseil Municipal souhaite revoir les tarifs à compter de l'année scolaire 2014-2015, à savoir :

**SECONDAIRE :**

- Transport scolaire journalier (enfant de la commune) : 60 € par enfant et par trimestre.
- Transport scolaire journalier (enfant hors commune) : 63 € par enfant et par trimestre.

**PRIMAIRE :**

- Transport scolaire journalier (enfant de la commune) : 21 € par enfant et par trimestre.
- Transport scolaire journalier (enfant hors commune) : 26 € par enfant et par trimestre.

### • Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat

-Le Conseil Municipal soutient les demandes de l'AMF

### • Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Allier aval

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se référer à l'avis du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois et émet donc un avis favorable avec réserves sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval présenté par la Commission locale de l'eau pour les motifs évoqués par le Syndicat des Eaux du Brivadois concernant l'espace de mobilité de la rivière.

- **Convention relative à une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement**

Mr le Maire est autorisé à signer la convention avec le Conseil Général. Le montant de la rémunération forfaitaire pour l'année 2014 est fixé à 134.90 €

### **RAPPEL**

**MEUBLES DE TOURISME** : Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non, doit en voir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.

**TAXE DE SEJOUR** : Il convient aux bailleurs de se mettre en contact avec l'Office de Tourisme de Blesle au 04 71 76 26 90 ou auprès du SMAT au 04 71 77 28 30 pour la mise en place de la taxe de séjour (instauration de cette taxe sur le territoire de Blesle depuis janvier 2005). L'institution de cette taxe sur le territoire du SMAT du Haut-Allier confirme la volonté du territoire d'agir en faveur du développement de l'activité touristique, d'en améliorer la gestion, et de ne pas faire reposer le financement de ce développement sur les seules contributions fiscales de la population locale.